

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 10 octobre 2024 à l'édifice municipal de Piopolis à 17 h 00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Steven Boulanger
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- CONSTATATION DES MODALITÉS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Maire Peter Manning constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 du Code municipal du Québec.

2024-10-162

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté,

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DES MODALITÉS DE CONVOCATION
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-03
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-163

3 - SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-03

ATTENDU QUE le résultat de la tenue de registre du 30 septembre concernant le règlement 2024-03 décrétant une dépense de 1 248 592 \$ et un emprunt de 1 248 592\$ pour la construction d'un nouveau bâtiment de service et d'un bâtiment accessoire au camping municipal ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 558 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le Conseil doit fixer la date de scrutin dans les 120 jours suivants la date de référence (adoption du règlement le 3 septembre 2024) ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,

Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le Conseil fixe la date du scrutin référendaire au 8 décembre 2024 ;

QUE le Conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour informer le Directeur général des élections de la date fixée pour le scrutin et à publier l'avis précisant les modalités du scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-10-164

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

QUE la séance soit levée; il est 17 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
& greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire